Emotion et droit international humanitaire

La tentative avortée d'arracher des enfants tchadiens à leur famille par une association française est l'expression de l'état d'esprit qui anime les occidentaux, selon lequel nul bonheur ne peut exister en Afrique. Elle est aussi l'instrumentalisation de la détresse des familles des deux cotés de la Méditerranée par des marchands de rêve. Pire, c'est une atteinte aux droits de l'enfant, puisqu'à aucun moment n'a été pris en compte son intérêt, le départ de son pays doublé de la séparation d'avec sa famille. Enfin, c'est une atteinte au droit international, puisque cette association n'a pas eu l'aval des autorités françaises. Puisse cette malheureuse aventure ne jamais se reproduire.

Pierre-Paul DIKA,
Docteur en droit, Conseiller scientifique à l'IDRP.
Reims, novembre 2007.